



Participation aux frais Saison 2026/2027

ADHESION CLUB

ADHESION (sans la licence FFESSM)

150 €

- Accès libre à la piscine et à l'ensemble des activités du club dont les plongées et séjours plongée etc. organisés par le club (hors coûts éventuels supplémentaires associés)
- Accès libre aux entraînements nage et/ou apnée

LICENCE FFESSM

50 €

Selon votre cursus Plongée, vous pouvez déjà avoir une licence dans un autre club. Pour permettre cette liberté, nous avons donc dissocié l'adhésion proprement dite de la licence FFESSM (obligatoire pour adhérer). Prendre sa licence au sein d'un club est porteur de sens et valorise le club émetteur. Si le « Plongée Club Homard » compte pour vous, prenez votre licence chez nous. D'une manière générale, exigez votre licence auprès du club qui compte le plus pour vous. À l'inscription, faites-nous part de votre situation et de votre choix : il sera respecté.

FORMATIONS A LA PLONGEE EN SCAPHANDRE

Pour toutes les formations

- Des formations solides
 - Une équipe pédagogique attachée à vous délivrer votre brevet ou votre qualification quand vous êtes effectivement prêts
 - Toutes les formations de plongeur scaphandre incluent des plongées en milieu naturel (lac et mer). Elles peuvent inclure quelque(s) plongée(s) en fosse mais sans jamais dépasser la moitié du nombre de plongées de la formation : une formation en milieu réel
 - Les aspects théoriques de la plongée ne sont pas négligés et sont traités sérieusement (en salle et tout au long du stage)
- Un nombre de stagiaires très réduit : du confort pour vous et pour les moniteurs et initiateurs (bénévoles)
- Calendrier : il n'y a pas de formation sur les mois de juillet et août ; l'été, le club continue mais focalisé sur les explorations !
- Matériel
 - Pas de prêt de Palmes, Masque et Tuba, ni de combinaison
 - Le scaphandre ou des éléments de scaphandre est/sont prêté(s) sauf dans le cas où le stagiaire dispose de son matériel
- Certifications
 - Les cartes de niveau ou de qualification ne sont pas comprises dans le prix et sont facturées à prix coûtant à la délivrance du niveau ou de la qualification.
 - La certification peut être délivrée avant d'atteindre le nombre de plongées prévu en fonction de l'avancement du stagiaire : le tarif reste pour autant le même.
- Surcoûts éventuels
 - Équipement de base : palmes, masque, tuba, kit piscine (maillot, serviette etc.), protection thermique (shorty ou autre en piscine, combinaison adaptée en milieu naturel), lestage peu à peu (fourni au début de votre parcours de plongeur)
 - Dépassement du nombre de plongée prévu pour une formation donnée : le stagiaire devra s'acquitter de 25 € par plongée supplémentaire auprès du club.
 - Des frais supplémentaires peuvent survenir en cas de plongée(s) hors cadre usuel et prévu par le forfait (frais de plongée en centre, frais de bateau, et, en cas de déplacement nécessaire, frais de transport et/ou d'hébergement)
 - En cas de plongée d'évaluation nécessaire pour une entrée en stage (formation N1 non concernée), une participation de 25 € est demandée (plongée du bord).

Pour les formations N1 et N2

- Calendrier
 - Les formations démarrent fin septembre/début octobre de l'année n et doivent être terminées fin juin de l'année n+1
- Surcoûts
 - Dans le cas où les formations doivent être prolongées en septembre de l'année n+1, le stagiaire devra alors s'acquitter de 25 € par plongée technique nécessaire à la fin de son cursus, qu'il ait ou non consommé le forfait lié à son stage

BREVET NIVEAU 1 FFESSM/CMAS (PLONGEUR ENCADRE ENTRE 0 ET 20 M)

195 €

- Formation théorique et carnet de plongée
- Formation pratique
 - Préparation et aquacité en PMT (Palmes, Masque et Tuba) : nage, apnée et techniques
 - Jusqu'à 15 à 20 séances scaphandre en piscine
 - Jusqu'à 5 plongées entre 0 et 20 m (4 minimum pour la délivrance du brevet)

Pour les formations ci-après, quand bien même les prérequis demandés sont respectés, l'entrée en formation reste conditionnée par l'avis favorable des moniteurs. Cela peut nécessiter une plongée d'évaluation.

QUALIFICATION PA12 FFISSM (PLONGEUR AUTONOME ENTRE 0 ET 12 M) **120 €**

Prérequis : N1 scaphandre ou équivalent + 10 plongées d'exploration depuis le N1 validées dans le carnet de plongée.

- Formation théorique
- Formation pratique : jusqu'à 8 séances en piscine + 4 plongées techniques entre 0 et 12 m.

QUALIFICATION PE 40 FFISSM (PLONGEUR ENCADRE ENTRE 0 ET 40 M) **140 €**

Prérequis : N1 scaphandre + 15 plongées d'exploration depuis le N1 validées dans le carnet de plongée.

- Formation théorique
- Formation pratique (5 séances en piscine + 3 plongées techniques entre 0 et 25 m + 1 plongée dans la zone 28-40 m)

Non compris dans le prix : règlement de votre plongée dans la zone 28-40 m.

BREVET NIVEAU 2 FFISSM/CMAS (PLONGEUR AUTONOME ENTRE 0 ET 20 M / ENCADRE ENTRE 20 ET 40 M) **295 €**

Prérequis : N1 scaphandre + 15 plongées d'exploration depuis le N1 validées dans le carnet de plongée.

- Formation théorique
- Entraînement physique
- Formation pratique (jusqu'à 15 à 20 séances en piscine + 10 plongées techniques entre 0 et 20 m + 1 plongée dans la zone 28-40 m).

Non compris dans le prix : règlement de votre plongée dans la zone 28-40 m.

QUALIFICATION PA40 FFISSM (PLONGEUR AUTONOME ENTRE 0 ET 40 M) **420 €**

Prérequis : N2 scaphandre + 30 plongées d'exploration depuis le N2, en contexte varié, validées dans le carnet de plongée dont 20 au minimum en autonomie et 5 au minimum dans l'espace 25 – 40 m.

- Formation théorique
- Entraînement physique
- Formation pratique
 - Jusqu'à 10 séances techniques en piscine et en lac
 - 2 plongées préparatoires dans l'espace 0 – 30 m
 - 6 plongées dans l'espace 25 – 40 m

Nécessité de 2 candidats pour lancer le stage.

Ce stage peut nécessiter de se déplacer plusieurs jours.

BREVET NIVEAU 3 FFISSM/CMAS (PLONGEUR AUTONOME ENTRE 0 ET 60 M) **490 €**

Prérequis : N2 scaphandre + 40 plongées d'exploration depuis le N2, en contexte varié, validées dans le carnet de plongée dont 30 au minimum en autonomie et 10 au minimum dans l'espace 30 – 40 m.

- Formation théorique
- Entraînement physique
- Formation pratique
 - Jusqu'à 10 séances techniques en piscine et en lac
 - 2 plongées préparatoires dans l'espace 0 – 30 m
 - 6 plongées dans l'espace 25 – 40 m
 - 2 plongées sur le thème de l'organisation d'une plongée
 - 2 plongées dans l'espace 40-60 m

Nécessité de 2 candidats pour lancer le stage.

Non compris dans le prix : règlement de vos plongées dans la zone 40-60 m.

Ce stage nécessite souvent de se déplacer plusieurs jours.

FORMATION NITROX FFISSM **160 €**

Prérequis : être certifié PE40 ou être en cours de formation N2 au minimum

- Formation théorique et pratique (2 plongées Nitrox dans l'espace 20 – 40 m ; si le coût des 2 plongées + gaz excède 80 €, prévoir de régler un supplément)

Nécessité de 2 candidats pour lancer le stage.

FORMATIONS A L'APNEE

ENTRAINEMENT ET CURSUS APNEE COMPRIS DANS L'ADHESION

Prérequis demandé : Niveau 1 scaphandre.

Les frais éventuels occasionnés par l'activité apnée sont également à assumer (entrées de fosse, cartes de niveaux etc.)

AUTRES

CAUTION CARTE PISCINE **10 €**

BONNET PISCINE « PLONGEE CLUB HOMARD » (dans la limite des stocks – le 1^{er} est offert à l'entrée dans le club) **6 €**

BAPTEME EN PISCINE **15 €**

BAPTEME EN MILIEU NATUREL **70 €**

- Baptême préliminaire éventuel en piscine + Plongée en milieu naturel + Combinaison fournie

« REFRESH » OU REMISE A NIVEAU EN PISCINE

10 €

Quel que soit votre niveau. Moniteur dédié¹.

« REFRESH » OU REMISE A NIVEAU MILIEU NATUREL / PLONGEE TECHNIQUE HORS CURSUS

25 €

Quel que soit votre niveau (plongée du bord).

CARNET DE PLONGEE FFEISSM

6 €

EMPRUNT DE MATERIEL AU CLUB

[NOUS CONSULTER](#)

L'emprunt de matériel club pour des plongées d'exploration est possible (sous réserve de disponibilité et sous certaines conditions), que ce soit dans le cadre des sorties club ou en dehors des sorties club.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

[TARIFS DE L'ASSUREUR](#)

Bon à savoir :

- Votre licence FFEISSM vous couvre en Responsabilité Civile (RC) : cela vous couvre dans le cas où vous causeriez un dommage à autrui dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFEISSM. Vous disposerez également d'une garantie de protection juridique.
- Assurance individuelle complémentaire : la RC ne vous couvre pas dans le cas où vous seriez victime d'un accident personnel sans tiers reconnu dont on pourrait faire jouer la RC. C'est là que l'assurance complémentaire individuelle intervient pour vous couvrir. Elle n'est pas obligatoire (sauf pour certains types de plongée) mais est fortement recommandée.

Voir <http://www.assurdiving.com/> (Liberté de souscrire à d'autres organismes)

AUTRES DEMANDES SPECIFIQUES

[NOUS CONSULTER](#)

- Passerelles tout organisme (PADI-SSI-SDI, TDI etc.) ⇔ FFEISSM
- Qualifications diverses (FFEISSM, ANMP, SDI ou TDI) : PE60, Nitrox confirmé, Vêtement étanche, Sidemount etc.
- Formation Nitrox pour des N1
- Etc.

¹ Jusqu'à deux élèves sont possibles si le groupe est homogène en termes de besoins